



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

rythmes et vacances scolaires

Question écrite n° 21432

Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur certains détails qui viennent d'être communiqués du programme des épreuves anticipées du baccalauréat de juin 2008 dans la classe de première littéraire. En effet, il semblerait que les trois épreuves de cette série seraient programmées le même jour, le vendredi 20 juin, avec quatre heures le matin pour l'épreuve de français et trois heures l'après-midi partagées en deux parties pour l'enseignement scientifique et pour les math-informatique. Une telle concentration risque d'avoir des conséquences néfastes pour la qualité du travail des élèves et le prolongement d'une attention soutenue. Il lui demande quelles raisons justifient une telle situation.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale est particulièrement attentif à ce que le calendrier des épreuves du baccalauréat assure, chaque année, aux candidats les meilleures conditions de réussite possibles à l'examen. Le calendrier de la session 2008 a ainsi fait l'objet d'un rectificatif, qui a déplacé l'épreuve anticipée de mathématiques-informatique de la série L au lundi 16 juin après-midi (note de service MEN DGESCO du 3 avril 2008 parue au BOEN n° 15 du 10 avril). Pour réduire au minimum les journées longues (plus de six heures d'épreuves, soit plus de huit heures pour les candidats bénéficiant d'un tiers temps), les calendriers des sessions 2009 et 2010 ont réparti les trois épreuves anticipées de cette série sur trois jours (note de service MEN DGESCO n° 2009-010 du 13 janvier 2009 parue au BOEN n° 3 du 15 janvier 2009 ; note de service MEN DGESCO n° 2009-174 du 25 novembre 2010, parue au BOEN n° 45 du 3 décembre 2009).

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21432

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 avril 2008, page 3380

Réponse publiée le : 18 mai 2010, page 5542